



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle des 50 ans et plus, ce 5 août 2013 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Marco Dionne
Pierre Saillant
Joël Ross
Lauréat Jean

MME LA CONSEILLÈRE : Kathleen St-Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant respecté, monsieur Denis Lévesque, maire, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013
4. Dépôt des états financiers trimestriels au 30 juin 2013
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Octroi d'un contrat de pavage sur invitation pour la réparation à différents endroits dans la municipalité
7. Résolution par laquelle une municipalité locale signifie son adhésion comme partenaire financier au projet de la SÉMER
8. Demande d'avis sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé
9. Résolution demandant à la MRC la mise en place d'un service régional en prévention incendie et une entente intermunicipale en prévention incendie
10. Demande de certificat d'autorisation pour la vidange des étangs aérés et autorisation de signature
11. Adoption d'une entente de fin d'emploi
12. Demande de fonds supplémentaires pour le projet du sentier pédestre de Mont-Carmel
13. Demande d'appui financier :
14. Correspondance
15. Autres sujets :
16. Période de questions
17. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013

111-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 soumis aux membres du Conseil, soit adopté tel que lu.

4. Dépôt des états financiers trimestriels au 30 juin 2013

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt des états financiers trimestriels au 31 mars 2013.

5. Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

112-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2013, totalisant une somme de 49 107.53 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 juillet 2013, pour un total de 78 807.08 \$ tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

6. Octroi d'un contrat sur invitation pour le pavage et la réparation à différents endroits dans la municipalité

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation auprès de deux entreprises pour les travaux de pavage pour la réparation à différents endroits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

113-2012

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

et résolu à l'unanimité que le conseil octroi le contrat de pavage et de réparation à différents endroits de la municipalité à Pavage et réparation Francoeur Inc., au montant de 19 885 \$ taxes en sus.

7. Résolution par laquelle une municipalité locale signifie son adhésion comme partenaire financier au projet de la SÉMER

114-2013

ATTENDU QUE les représentants de la Société d'économie mixte en Énergie renouvelable (SÉMER) de la région de Rivière-du-Loup ont récemment fait connaître leur projet d'usine de biométhanisation;

ATTENDU QU' il s'agit d'un projet de développement durable, proposant une solution à la problématique de l'enfouissement des matières organiques

- putrescibles, qui contribuera à réduire significativement les gaz à effet de serre et est susceptible de faire émerger une filière de production industrielle de biométhane répondant à un important besoin dans le domaine du transport par camion;
- ATTENDU QUE la SÉMER offre à la MRC de Kamouraska la possibilité de devenir partenaire financier au projet d'usine de biométhanisation en mettant 3 % des actions de l'entreprise à la disposition de la MRC;
- ATTENDU QUE seules les municipalités qui optent pour la solution de la biométhanisation pourront bénéficier des profits qui seront éventuellement générés par l'usine de biométhanisation;
- ATTENDU QUE le montant requis par la SÉMER en termes d'investissement pour accéder à la part de 3 % des actions de l'entreprise, est actuellement estimé entre 84 000 \$ et 100 000 \$, et ce, pour l'ensemble des municipalités du Kamouraska;
- ATTENDU QUE la MRC, étant interpellée par la SÉMER comme seule interlocutrice des municipalités du Kamouraska relativement à la possibilité d'un partenariat financier dans le projet d'usine de biométhanisation, a adopté la résolution no 203-CM2013 le 12 juin dernier par laquelle, elle a annoncé son intention de prendre compétence en matière de valorisation des matières organiques putrescibles;
- ATTENDU QUE la compétence sur la collecte et le transport de ces matières demeurera de juridiction locale;
- ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel doit par résolution signifier son adhésion comme partenaire financier au projet d'usine de biométhanisation de la SÉMER;
- ATTENDU QU' à cette fin, le conseil a pris connaissance du projet de règlement no 178 relatif à la déclaration de compétence de la MRC en matière de valorisation des matières organiques putrescibles et déterminant la part de chacune des municipalités au projet d'usine de biométhanisation de la SÉMER;
- ATTENDU QUE le présent conseil se déclare satisfait des modalités de partage des parts proposées par la MRC au projet de règlement no 178;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross,
appuyé par Monsieur le conseiller Marco Dionne

et résolu que le présent conseil signifie à la MRC de Kamouraska que la municipalité de Mont-Carmel adhère comme partenaire financier au projet d'usine de biométhanisation de la SÉMER, le tout selon les modalités décrites au projet de règlement no 178 soumis par la MRC de Kamouraska.

8. Demande d'avis sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a adopté, le 10 avril 2013, un second projet de schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tout organisme partenaire (dont les municipalités locales du territoire) peut donner son avis sur le document;

CONSIDÉRANT qu'en plus des assemblées publiques de consultation ainsi que des séances auprès de divers groupes ciblés, des séances d'information ont été tenues par la commission d'aménagement de la MRC afin d'informer les élus, les directions générales ainsi que les membres des comités consultatifs d'urbanisme du contenu du projet de schéma d'aménagement et de développement et des modifications normatives qu'entraînera l'entrée en vigueur de ce document;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du contenu du document et notamment des orientations, objectifs et dispositions normatives touchant son territoire municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

115-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Mont-Carmel donne un avis favorable sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Kamouraska.

9. Demande à la MRC la mise en place d'un service régionale en prévention incendie et un projet d'entente intermunicipale de prévention en sécurité incendie

ATTENDU que la mise en place du schéma de couverture de risques incendie exige plusieurs actions locales relatives à la prévention incendie;

ATTENDU que ledit schéma prône l'uniformisation des actions et des programmes en prévention incendie;

ATTENDU que la mise en place d'un service régional en prévention incendie faciliterait la réalisation des actions ainsi que l'harmonisation du travail en matière de prévention incendie;

ATTENDU qu'une partie de l'aide financière attribuée par le Ministère de la Sécurité publique à la MRC, sera investie dans la mise en place d'un tel service;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant
appuyé par Monsieur le conseiller Joël Ross

116-2013

et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité de Mont-Carmel demande à la MRC de Kamouraska la mise en place d'un service régional en prévention incendie;
- La municipalité de Mont-Carmel demande également à la MRC de Kamouraska de soumettre un projet d'entente intermunicipale en sécurité incendie.

10. Demande de certificat d'autorisation pour la vidange des étangs aérés et autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution no 039-2013 qui accordait le mandat de valorisation des boues des étangs aérés no 1 et 2 à la firme Écosphère;

CONSIDÉRANT la résolution no 040-2013 qui autorise d'aller en appel d'offres pour la vidange de boues des étangs aérés no 1 et 2;

117-2013

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale à signer la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

11. Adoption d'une entente de fin d'emploi

CONSIDÉRANT qu'il était important de faire une restructuration en ce qui concerne le poste de directrice générale adjointe et directrice générale de la CDFC;

CONSIDÉRANT la décision de mettre fin au lien d'emploi avec madame Nancy Lizotte, en date du 29 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que les parties, sans aucune admission, désirent régler à l'amiable et éviter tout litige entre elles relativement à la fin d'emploi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Ross

118-2013

et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil municipal de Mont-Carmel entérine la fin d'emploi de madame Nancy Lizotte en date du 29 juillet 2013 ainsi que l'entente signée à cette date;
- Que madame France Boucher, directrice générale, verse les sommes dues dans les délais prescrits, conformément à l'entente de fin d'emploi signée par les parties.

12. Demande de fonds supplémentaires pour le projet du sentier pédestre de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT que le sentier nécessite des trottoirs de bois sur une distance de 94 mètres;

CONSIDÉRANT que le coût de ces trottoirs de bois est plus élevé que le gravier qui avait été estimé au départ;

ATTENDU qu'il sera fait pour cette année une distance de 30 mètres de trottoirs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Mont-Carmel accorde un montant supplémentaire de 800 \$ pour la réalisation de 30 mètres de trottoirs de bois dans le sentier pédestre de Mont-Carmel.

13. Demande d'appui financier

- Groupe de relève agricole du Kamouraska
- Association des résidents du lac de l'Est
- Ville de Lac-Mégantic

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

119-2013

et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse les montants suivants :

- **Groupe de relève agricole du Kamouraska :**
25 \$ pour financer des activités de l'année 2013
- **Association des résidents du Lac de l'Est**
115 pour le coût de l'assurance de l'année
- **Ville de Lac-Mégantic**
150 \$ pour aider à la reconstruction de leur ville

14. Correspondance :

15. Autres sujets :

16. Période de questions

De 8 h 45 à 8 h 51.

17. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Lauréat Jean

120-2013

et résolu à l'unanimité que la séance soit close à 8 h 51.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale

Le maire en signant le présent procès-verbal reconnaît avoir signé toutes les résolutions.